



Le tripartisme à l'Italie: modalité de participation à l'OIT

D.G. Relations Industrielles

L'Italie et l'OIT: une liaison ancienne

- Membre de l'OIT dès sa fondation sauf les années de la Seconde Guerre Mondiale
- Troisième Pays au monde pour ratifications (111 conventions ratifiées)
- En particulier ratifiées toutes les 8 conventions fondamentales et les 4 conventions prioritaires
- Membre de droit du Conseil d'Administration

La valeur du travail à la base du système juridique italien

- Art.1 Constitution: l'Italie est une république démocratique fondée sur le travail
- Art.39 : l'organisation syndicale est libre ... les syndicats peuvent négocier des contractes collectifs nationaux de travail (CCNL)
- Le tripartisme expression ordinaire des relations industrielles

Le tripartisme en concret

- Le Statut des travailleurs: l' exercice de la liberté syndicale et sa défense
- CCNL: efficacité obligatoire pour tous les employés et les employeurs concernés du secteur réglé (art.39 Constitution)
- L'Etat comme médiateur entre les parties sociales: dans la négociation des contrats, dans les controverses collectives, dans les tentatives de médiation pour les grèves des services publics essentiels

La participation italienne à l'OIT: le Comité tripartite national

- Membres choisis selon les critères de la Convention 144 (représentativité)
- Fonctions: s'exprime sur les normes qui donnent efficacité aux conventions, lieu de concertation des positions nationales auprès de l'OIT, propose des matières pour des nouvelles conventions
- Les réunions ont lieu trois fois par an au moins, avant chaque Conseil d'Administration et avant la Conférence Internationale de juin

La Conférence Internationale du Travail

- Participation à la CIT: compétences partagées entre le Ministère du Travail et le Ministère des Affaires Étrangères
- 100^e CIT: quatre commissions de compétences directe du Ministère du Travail
- En particulier le travail décent pour les travailleurs domestiques, l'administration du travail, la protection sociale

L'Italie dans le Conseil d'Administration

- Composants de droit en raison de l'appartenance aux 10 Pays les plus industrialisés
- Particulièrement actifs dans les commissions ESP- Emploi et protection sociale, LILS - questions juridiques et des normes, TC- coopération technique
- Longtemps président de la commission MNE- entreprises multinationales

L'engagement de l'Italie dans la coopération technique

- 2003-2007: l'Italie 5^{ème} donateur mondial de la coopération avec 47 millions de dollars
- 2008-2010: nouveau Accord cadre particulièrement ciblé sur certains parties de l'Agenda du travail décent – travail des jeunes, droits au travail, dialogue social, protection sociale, le travail des femmes
- Le Centre International de Formation de Turin

Le Centre de Formation International du Turin

- Créé en 1964 comme centre de formation professionnelle est désormais le bras armé de la formation de l'OIT
- L'Italie est le principal contributeur du Centre
- Capable de développer cours ciblés sur les requêtes des participants et de les dérouler dans le pays d'origine
- 1991: Turin school of development – cours de niveau post universitaire et masters

La coopération dans le Mghreb

- **Promotion de la gouvernance et du travail décent dans la Méditerranée:** adressé aux représentants des Ministère du travail et aux inspecteurs du travail de Algérie, Giordani, Iraq, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie, Yemen
- **Développement soutenable par le Global Compact:** diffusion des principes OIT sur les droits humains dans le travail – Albanie, Maroc, Tunisie les trois Pays choisis
- **Programme Maghreb:** développer l'emploi par les biais de micro et petites entreprises à l'Algérie, au Maroc et en Tunisie

MERCI
DE VOTRE ATTENTION